

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX**

DÉCISION N°2026-009

DIRECTION AMÉNAGEMENT DURABLE

Le Maire de la Ville de Dreux,
Conseiller régional,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 26,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDÉRANT que la Ville de Dreux a planifié dans son plan pluriannuel d'investissement la réalisation de travaux de restauration de l'église Saint Pierre, classée monument historique,

CONSIDÉRANT que l'objectif de restauration de l'église Saint Pierre poursuivi par la ville serait en adéquation avec les priorités du dispositif de subventions d'investissement de l'Etat pour les monuments historiques porté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter dans le cadre du dispositif de subventions d'investissement de l'Etat pour les monuments historiques porté par la DRAC une subvention de 76 586 € pour le financement de la première partie des travaux de restauration des élévations nord (tranche 1), dont le coût total HT est de 255 287 € pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération ainsi qu'à la DRAC.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 20 FEV. 2026

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Le Maire,

Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260223-DEC2026-009-AU
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026